

DOCUMENT A FOURNIR POUR UNE DEMANDE
DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
MINEUR

- Deux photos d'identité identiques de couleur norme OACI ou ISO 19797-5, récentes et ressemblantes, tête nue et droite, de face, expression neutre, bouche fermée, yeux ouverts (format 35x45 mm), **non découpées et sans aucune inscription au dos.**
- **Votre ancienne carte d'identité sécurisée** ou cartonnée.
En cas de non restitution de l'ancienne carte :
 - fournir un timbre fiscal de 25 €
 - un document avec photo
- **Fournir : Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents et/ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans :** une copie intégrale de votre acte de naissance, datée de moins de 3 mois à demander à la Mairie de votre lieu de naissance ou sur <https://www.acte-etat-civil.fr>
- **Un justificatif de domicile de moins de trois mois :**
facture EDF (recto-verso), téléphone portable ou fixe, avis d'imposition ou de non-imposition.
- **Copie carte d'identité du parent demandeur.**
- **Taille de l'enfant.**
- **Si parents non mariés et enfant reconnu après l'âge d'un an :**
justificatif de l'autorité parentale du parent demandeur ou jugement du TGI concernant l'attribution de l'autorité parentale.
- **Si parents divorcés :** jugement de divorce et copie de la carte d'identité des parents.
- **Un justificatif de nationalité française si elle ne peut être établie au vu de votre acte de naissance :**
 - justificatif de nationalité française du parent français
 - déclaration d'acquisition de la nationalité française
 - certificat de nationalité française

DOCUMENT A FOURNIR POUR UNE DEMANDE
DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
MAJEUR

- Deux photos d'identité identiques de couleur norme OACI ou ISO 19797-5, récentes et ressemblantes, tête nue et droite, de face, expression neutre, bouche fermée, yeux ouverts (format 35x45 mm), **non découpées et sans aucune inscription au dos.**
- **Votre ancienne carte d'identité sécurisée** ou cartonnée.
En cas de non restitution de l'ancienne carte :
 - fournir un timbre fiscal de 25 €
 - un document avec photo (permis de conduire, ...) si aucun document photo ne peut être présenté fournir une attestation expliquant une impossibilité de présenter ce genre de document
 - copie intégrale de l'acte de naissance si vous n'avez pas de passeport (daté moins de 3 mois).
- **Fournir : Nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents et/ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans :** une copie intégrale de votre acte de naissance, datée de moins de 3 mois.
A demander à la Mairie de votre lieu de naissance ou sur <https://www.acte-etat-civil.fr>
- **Pour les femmes :** si une modification d'état civil est intervenue depuis la délivrance de l'ancienne carte d'identité, fournir selon le cas :
 - si vous vous êtes mariée: copie intégrale de l'acte de mariage.
 - divorcée : jugement de divorce
 - veuve (facultatif) : acte de décès du conjoint.
- **Un justificatif de nationalité française si elle ne peut être établie au vu de votre acte de naissance :**
 - acte de naissance d'un de vos parents
 - justificatif de nationalité française d'un de vos parents
 - décret de naturalisation ou de réintégration
 - déclaration d'acquisition de la nationalité française
 - déclaration d'acquisition par le mariage
 - un certificat de nationalité française
- **Un justificatif de domicile de moins de trois mois :**
facture EDF (recto-verso), téléphone portable ou fixe, avis d'imposition ou de non-imposition.
Si l'adulte est domicilié chez un tiers :
 - justificatif de la personne hébergeant (moins de 3 mois)
 - attestation d'hébergement manuelle
 - une copie de la carte d'identité de l'hébergeant.